

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01189

Numéro SIREN : 889 120 259

Nom ou dénomination : 2L

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2023 sous le numéro de dépôt 7061

2L

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : CAEN (14000) - 82 Avenue de Thiès

RCS VILLE CAEN 889 120 259

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le six septembre,

A 10 heures,

En visioconférence,

Les associés de la société 2L, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Arthur LECOUTEY

propriétaire de50 actions

Monsieur Hugo LECOUTEY

propriétaire de 50 actions

Seuls associés de la société, représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la société.

L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Carole PETIT.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

C.P. H.L. A.L.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Madame Carole PETIT de ses fonctions de Présidente,
- Nomination de Monsieur Hugo LECOUTEY en tant que Président
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Carole PETIT de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, sans indemnité de part ni d'autre, et sans respect d'un quelconque préavis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer de nommer, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

Monsieur Hugo LECOUTEY, né à CAEN (14000) le 30 janvier 1989, de nationalité française, et demeurant à OUISTREHAM (14150) – 5 avenue Châteaubriand, en qualité de Président.

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

C.P. H.L. A.L.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents après lecture.

Monsieur Arthur LECOUTEY


Arthur LECOUTEY

✓ Certified by  yosign

Monsieur Hugo LECOUTEY⁽¹⁾

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Hugo LECOUTEY

✓ Certified by  yosign

⁽¹⁾Signature précédée de la mention bon pour acceptation des fonctions de Président